



Adéquation entre les ressources et la demande en eau en Vaucluse

Volet n°1 "Données et acteurs"

La raréfaction de la ressource, en lien avec les effets du changement climatique, place la gestion de l'eau comme un enjeu majeur des territoires de Vaucluse. Son intégration dans les projets et les politiques publiques progresse mais reste à poursuivre et à développer. Pour répondre à ce défi, la question de la connaissance est fondamentale.

Quels données et acteurs mobiliser pour caractériser les ressources locales et leurs évolutions ?
Comment intégrer les enjeux de l'eau dans les documents prospectifs de territoire et notamment les Schémas de Cohérence Territoriale ?

Cette publication se construira en deux volets. Le présent volet n°1 concerne la connaissance des enjeux de l'eau dans le Vaucluse. Le volet n°2 portera sur l'intégration de l'adéquation entre les ressources et la demande en eau dans les documents d'urbanisme.

ÉDITORIAL

L'eau est au cœur de notre histoire, de nos paysages et de notre développement. Elle irrigue nos cultures, façonne nos territoires et soutient leur dynamisme. Depuis des générations, femmes et hommes ont su l'approprier, à travers des aménagements hydrauliques ambitieux. Cet héritage constitue une fierté, mais aussi une responsabilité.

Aujourd'hui, cet équilibre est fragilisé et le changement climatique accentue les tensions sur la ressource. L'épisode de sécheresse qui nous a durement touché en 2022 en est une illustration marquante, affectant nos communes et nos activités agricoles. Dans certains secteurs, ces tensions deviennent structurelles. Elles interrogent notre capacité à prévenir, demain, des conflits d'usage.

Désormais, il ne s'agit plus seulement de constater, mais d'agir. Garantir l'accès à l'eau pour les générations futures impose de faire évoluer nos pratiques. Cela passe par la modernisation des réseaux d'eau potable, la restauration du bon état écologique de nos milieux aquatiques, l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation agricole, mais surtout par l'inscription de nos usages dans une logique de sobriété. Sur ces sujets, la Provence et le Vaucluse en particulier ont bien souvent ouvert la voie.

À titre d'illustration, je pense au projet structurant des Hauts de Provence Rhodanienne, porté collectivement et qui concerne 81 communes du nord Vaucluse et du sud de la Drôme. Pensé sur le temps long, il vise à sécuriser durablement l'approvisionnement en eau en substituant des ressources locales fragiles par l'eau du Rhône.



Thierry Suquet
Préfet de Vaucluse

Pour agir, la connaissance est essentielle. À travers ObserVaucluse, nous avons pour ambition d'éclairer l'action publique, de renforcer le dialogue entre les acteurs et d'accompagner les décisions.

Préserver l'eau en Vaucluse, c'est prolonger un héritage tout en l'adaptant aux défis de notre temps. C'est assumer collectivement une responsabilité majeure : garantir, durablement, une réponse adaptée à la hauteur des enjeux de notre territoire.

ÉDITORIAL

Son climat méditerranéen et un fort ensoleillement exposent particulièrement le Vaucluse aux effets du changement climatique. En trente ans, la température moyenne y a déjà augmenté de 1,1 °C et cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir. Sécheresses plus longues, précipitations moins fréquentes mais plus intenses : ces évolutions modifient déjà les conditions de disponibilité de la ressource en eau et accentuent les déséquilibres territoriaux et saisonniers.

Dans un département attractif et en croissance démographique, l'eau est une condition du développement. Elle était autrefois considérée comme une ressource acquise, mais sa disponibilité et sa qualité déterminent désormais de façon structurante les politiques publiques et les stratégies d'aménagement. Le Vaucluse dispose de ressources importantes, notamment dans l'ouest et le sud, mais d'autres secteurs connaissent déjà des tensions ou restent dépendants de ressources locales plus fragiles. Ces réalités rappellent qu'aucun territoire ne peut reposer sur une seule ressource et que l'équilibre entre besoins, usages et disponibilité doit être constamment recherché.

Pour agir efficacement, il est nécessaire de disposer d'une connaissance fiable et partagée de la ressource. Les données existent, produites par de nombreux acteurs, mais elles sont parfois restées dispersées, difficiles à identifier ou à mobiliser. Savoir où se trouvent ces informations, les croiser et les partager constitue aujourd'hui un enjeu essentiel pour éclairer les décisions publiques et anticiper les évolutions à venir.

Cette connaissance doit également « irriguer » les documents de planification et d'urbanisme. Intégrer pleinement la question de l'eau dans les choix d'aménagement, c'est prévoir le développement en tenant compte de la disponibilité effective de la ressource et des équilibres à préserver.



Dominique Santoni

Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse

Le Département a organisé en 2022 les états généraux de l'eau dans cet esprit. Ils ont rassemblé l'ensemble des acteurs de Vaucluse autour d'un diagnostic partagé. Ils ont conduit à l'élaboration pour la période 2024-2028 d'un plan d'action pour la ressource en eau à l'échelle du département, dont le premier objectif est d'améliorer la connaissance de la ressource, de structurer la donnée et de favoriser son partage : une étape essentielle pour anticiper les défis à venir et préserver durablement une ressource vitale pour notre avenir.

Cette publication contribue à cet objectif dans le cadre d'une démarche partenariale Etat-Département via ObserVaucluse.

PANORAMA DE LA CONNAISSANCE DES DONNÉES SUR L'EAU EN VAUCLUSE

DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES AUX ÉTATS QUANTITATIFS HÉTÉROGÈNES

Le Vaucluse appartient au bassin Rhône Méditerranée. Ce bassin draine les eaux qui alimentent le Rhône, ses affluents et les fleuves côtiers, pour rejoindre la mer Méditerranée. À cette échelle, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée 2022-2027 (SDAGE) constitue le document cadre d'orientation et de planification de la gestion de l'eau. Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales et dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et le maintien ou la restauration du bon état des milieux aquatiques. Il intègre les obligations prévues par la Directive Cadre de l'Eau (DCE) ainsi que les orientations et instructions nationales relatives à la politique de l'eau.

Le département est bordé par deux barrières naturelles : le Rhône, à l'Ouest, et son affluent, la Durance au Sud et à l'Est. Au sein du territoire, les eaux superficielles façonnent les paysages par sous-bassins versants (13 au total) à travers un réseau hydrographique important. L'état quantitatif de la ressource en eau des sous-bassins, des cours d'eau et eaux souterraines associées varie en fonction des secteurs et des saisonnalités. Les constats sont hétérogènes et des milieux apparaissent plus impactés que d'autres.



Chiffres clés en Vaucluse en 2025

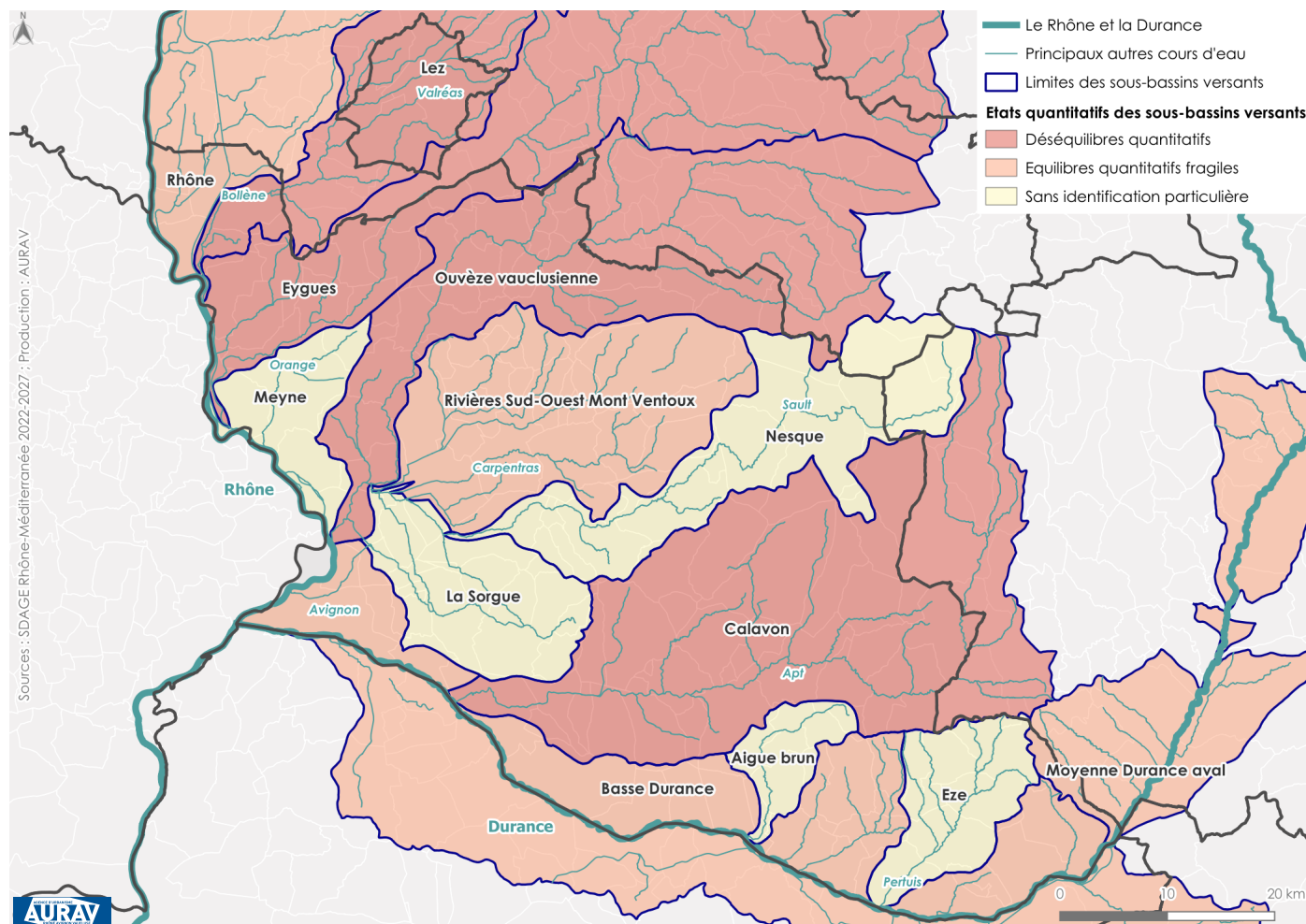
2 grands bassins versants (la Durance et l'Ouvèze).

13 sous-bassins versants dont **4** sont identifiés en déséquilibres quantitatifs dans le SDAGE et **4** sont identifiés en équilibres quantitatifs fragiles.

2 000 km de rivières dont **500 km** dans le réseau des Sorgues.

5 000 hectares du Vaucluse à fonction hydrographique (cours d'eau, lacs, etc.).

Les masses d'eau superficielles au regard de leur état quantitatif identifié au sein du SDAGE 2022-2027

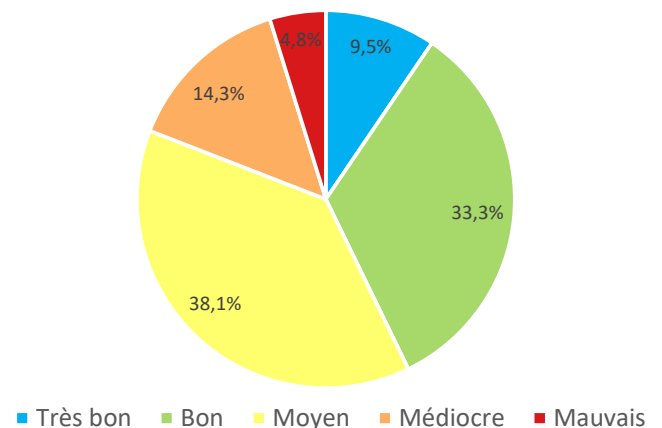


UNE QUALITÉ HÉTÉROGÈNE DES EAUX SUPERFICIELLES

La qualité des eaux superficielles est un enjeu sensible en Vaucluse au regard de leur exposition aux activités humaines et aux effets du changement climatique. Le SDAGE identifie 12 des 13 sous-bassins versants qui composent le Vaucluse comme exposés aux pollutions par les pesticides. La pollution par les substances d'origines urbaine, agricole ou industrielle constitue aussi un enjeu sur certains secteurs (vallées du Rhône et de la Durance; sous-bassin versant du Calavon). 20 cours d'eau sont identifiés dans le SDAGE comme particulièrement sensibles au phénomène d'eutrophisation qui conduit à un appauvrissement de l'écosystème aquatique. Selon le réseau de suivi départemental, environ 43 % des cours d'eau en Vaucluse sont en bon ou très bon état écologique.

Depuis de nombreuses années en Vaucluse, la totalité des bassins versants sont gérés par des syndicats de rivières et de bassins ainsi que par les EPCI. Leur rôle est de mener des actions de gestion et de restauration des cours d'eau.

État écologique des cours d'eau en Vaucluse selon le réseau de suivi départemental (données de 2024)



Le Lez : rivière sensible au phénomène d'eutrophisation

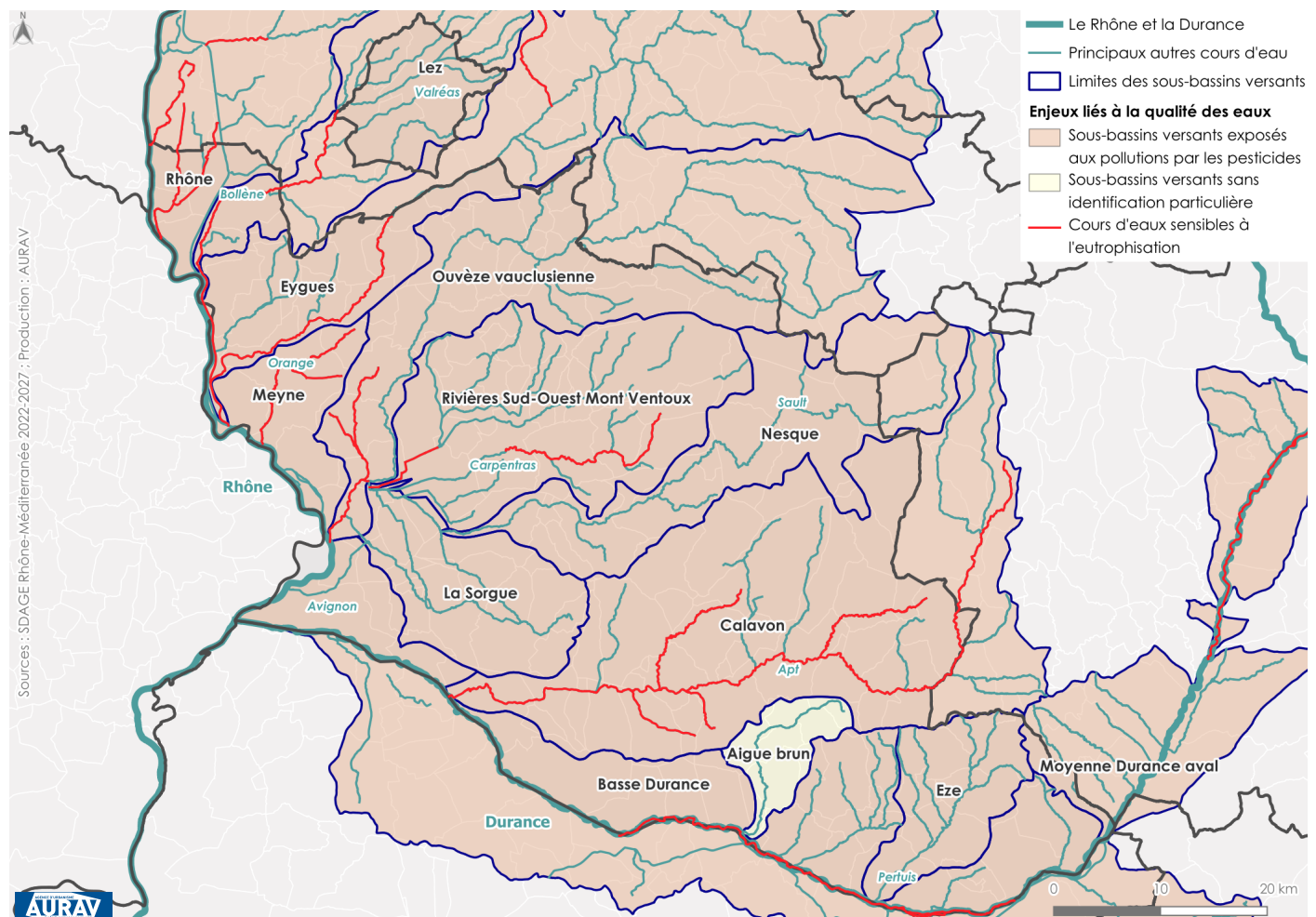


Crédit photos : Alain Hocquel - Vaucluse Provence Attractivité

Actions en cours en Vaucluse

Le Département de Vaucluse suit depuis 2002 la qualité des eaux superficielles du territoire et depuis 2021 l'évolution des débits de certains cours d'eau.

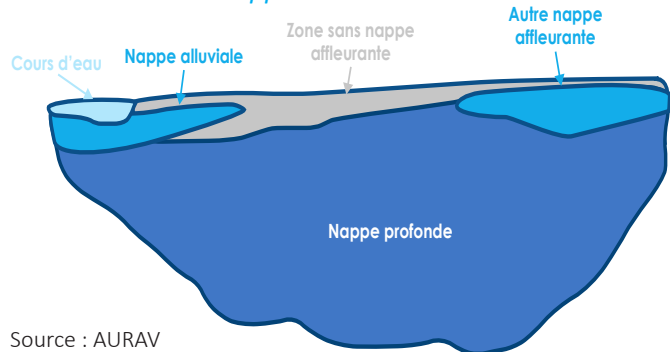
Les masses d'eau superficielles au regard des enjeux liés à la qualité des eaux identifiés au sein du SDAGE 2022-2027



DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES ÉGALEMENT IMPACTÉES

Les ressources souterraines en Vaucluse se traduisent par une continuité complexe de nappes affleurantes, alluviales ou profondes en fonction des secteurs (cf. schéma ci-dessous). Certaines nappes peuvent être affleurantes mais aussi profondes en fonction des secteurs (ex : Miocène du Comtat).

L'articulation des nappes souterraines



Source : AURAV

Le SDAGE Rhône-Méditerranée identifie 67 % du territoire vauclusien concerné par des nappes dites "stratégiques" pour la satisfaction de la demande en eau potable. Il s'agit des nappes alluviales du Rhône et de la Durance, de la nappe profonde du Miocène-Comtat, des calcaires urgoniens du Synclinal d'Apt, et de la nappe couvrant les espaces du Nord-Est du Vaucluse et de la Montagne de Lure. La préservation de la qualité de ces nappes constitue un enjeu majeur à long terme. En outre, le SDAGE identifie 4 nappes souterraines en déséquilibre quantitatif.

Il s'agit du Miocène du Comtat, des alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez / Ouvèze) et des sables blancs de Bédoin-Mormoiron. Le déséquilibre quantitatif constaté sur certaines de ces ressources (alluvions notamment) est étroitement lié aux cours d'eaux et à leurs nappes d'accompagnement. Dans ce cas, le déséquilibre quantitatif ne concerne pas toute la superficie de la nappe. Ces nappes devront faire l'objet d'études de détermination des volumes prélevables. Le développement de la connaissance des ressources souterraines est primordial pour une gestion durable de celles-ci.



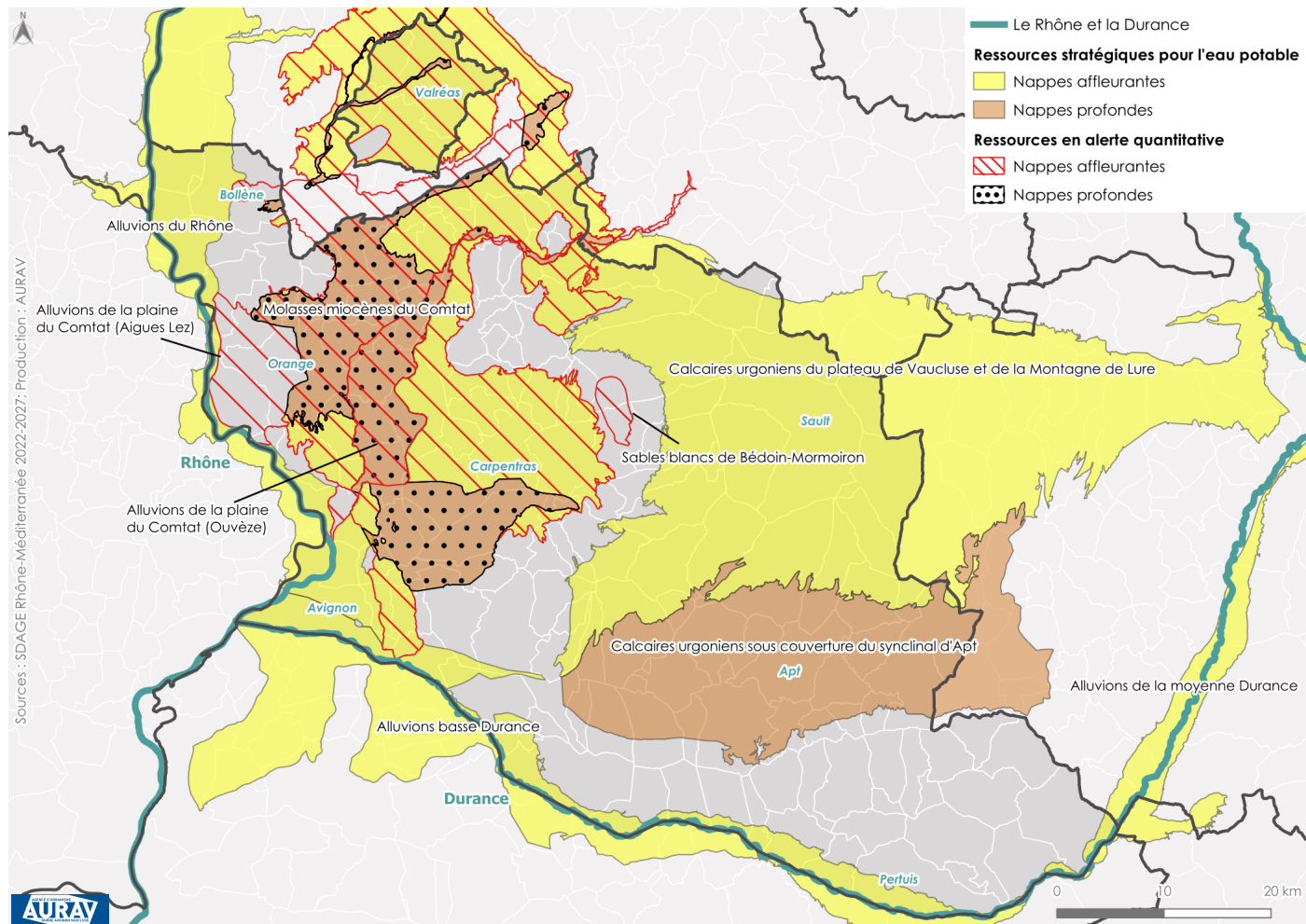
Chiffres clés en Vaucluse en 2025

16 masses d'eau souterraines principales.

5 ressources identifiées comme stratégiques pour la satisfaction de la demande en eau potable au sein du SDAGE. Elles couvrent **2 400 hectares** en Vaucluse soit environ **67 %** du territoire.

4 nappes souterraines identifiées en déséquilibre quantitatif au sein du SDAGE.

Des nappes souterraines identifiées comme stratégiques et/ou en alerte quantitative au sein du SDAGE 2022-2027



DES RESSOURCES SOUTERRAINES DONT LA QUALITÉ PEUT ÊTRE ALTÉRÉE

Les sources de pollutions des eaux souterraines proviennent des activités humaines (pesticides, substances d'origine urbaine, agricole ou industrielle). Les nitrates, avec les pesticides, sont les polluants que nous trouvons le plus souvent dans les eaux souterraines en France. En moyenne, les eaux souterraines situées dans le Vaucluse présentent une concentration de nitrates relativement faible même si certains secteurs peuvent être plus sensibles que d'autres à ce type de pollution. À ce titre, 7 communes du Vaucluse sont classées en zones vulnérables aux nitrates au titre de la Directive européenne 91/676/CEE de 1991, dite Directive Nitrates : Aubignan, Carpentras, Loriol-du-Comtat, Mazan, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sarrians.

Le SDAGE identifie, en Vaucluse, 3 nappes souterraines particulièrement exposées aux pollutions par les pesticides : les molasses miocènes du Comtat, les alluvions des plaines du Comtat (Aigues et Lez) et les conglomérats du plateau de Valensole.

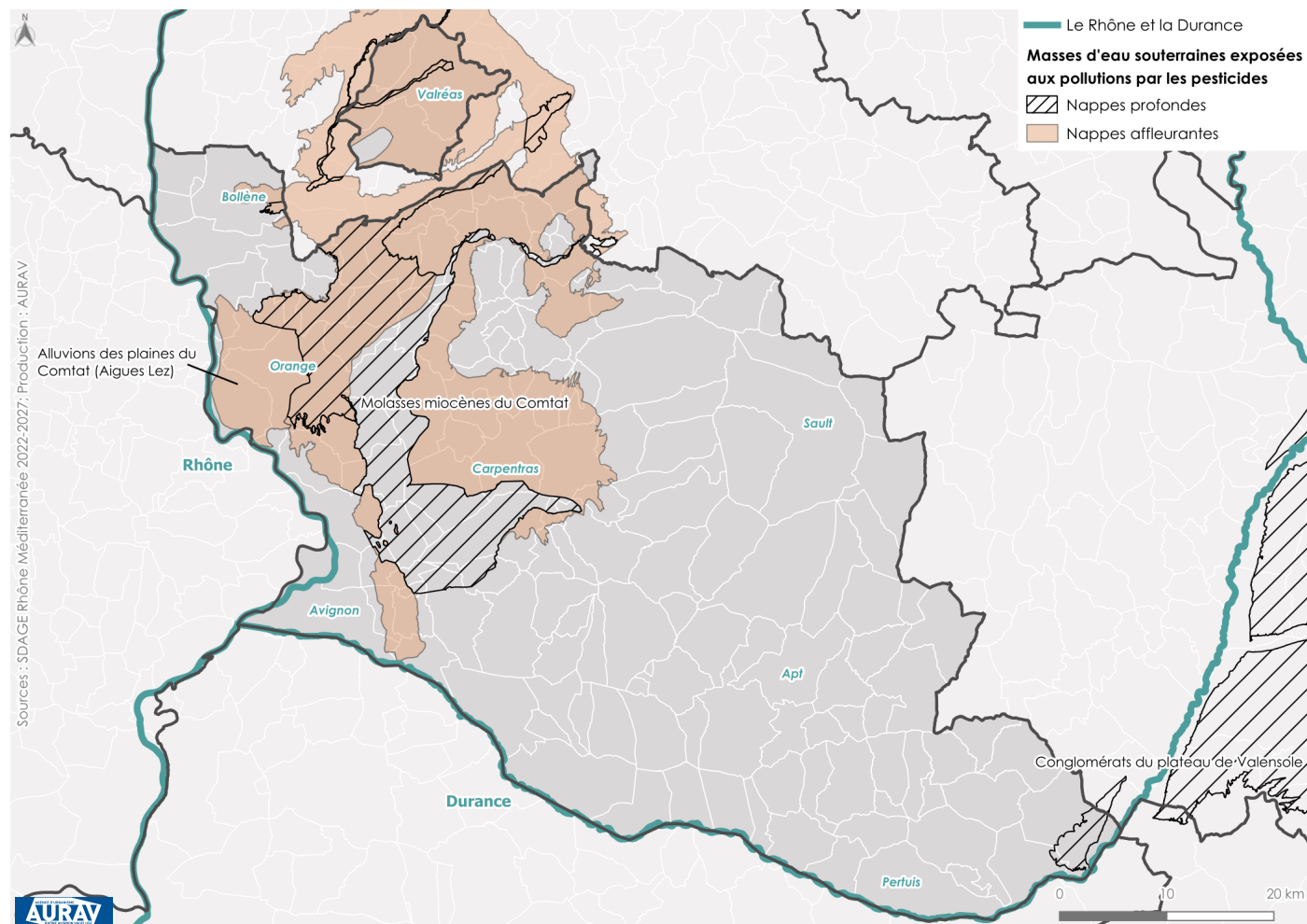
La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) vise le bon état des eaux souterraines (quantitatif et qualitatif). A ce titre, un suivi de l'état chimique des eaux de plus de 600 nappes en France est réalisé. Les substances surveillées sont les pesticides, les métaux lourds, les hydrocarbures, etc. L'état chimique des eaux souterraines à l'échelle nationale tend à s'améliorer dans le temps.



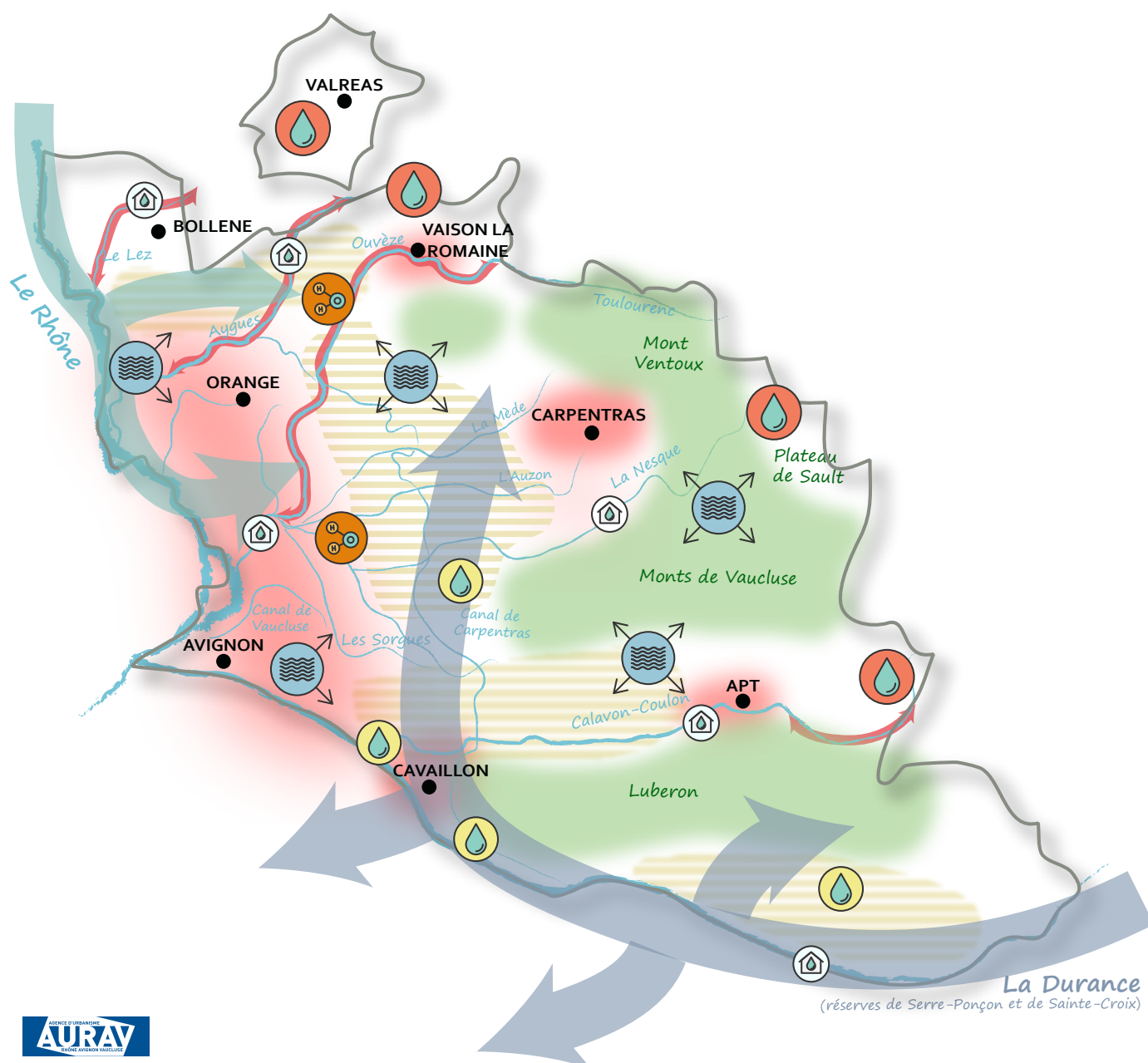
Actions en cours en Vaucluse

À travers son plan d'action pour la ressource en eau (PARE), le Département de Vaucluse a lancé des actions d'amélioration de la connaissance sur l'aquifère du Miocène (nappe affleurante et profonde), ressource précieuse et stratégique. Par le biais de points d'observations piézométriques, une récolte de données s'effectue pour analyser l'hydrodynamie de la nappe du Miocène. Ces résultats permettront, à terme, d'avoir une connaissance plus précise du volume à prélever de manière à ne pas épuiser les stocks de ressource. L'objectif est de préserver la nappe, connaître son mode de fonctionnement et anticiper ses évolutions. En 2015, le Département de Vaucluse a mis en place un réseau de surveillance des eaux souterraines. Il a pour vocation de suivre l'évolution des ressources sur les plans qualitatif et quantitatif. Fin 2025, ce réseau est composé de 8 points de suivi qualitatif et de 31 points de suivi quantitatif.

Les nappes souterraines identifiées comme exposées aux pollutions par les pesticides au sein du SDAGE 2022-2027



CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DE LA RESSOURCE EN EAU EN VAUCLUSE



Zone où les masses d'eau souterraines sont exposées aux pollutions par les pesticides



Zone sensible à l'eutrophisation : pollution domestique, pollution agricole et modification des conditions physiques d'écoulement des eaux



Nappes stratégiques pour l'alimentation en eau potable : secteurs à préserver : Alluvions du Rhône et de la Durance, nappe souterraine Miocène-Comtat, Karst profond du synclinal d'Apt et nappe couvrant le Nord-Est du Vaucluse



Secteurs où la ressource en eau locale insuffisante est compensée par des apports externes qui permettent l'irrigation des terres agricoles



Secteurs fortement contraints, où la ressource en eau est insuffisante



Cours d'eau et bassins concernés par des réductions de prélèvements



Principaux secteurs urbanisés : enjeux de préservation et valorisation des cours d'eau en milieu urbain et de limitation de l'imperméabilisation des sols



Grands espaces agricoles



Grands espaces naturels



Transferts d'eau depuis la Durance : ressource sur sollicitée



Transferts d'eau depuis les nappes du Rhône vers Vaison-la-Romaine et Carpentras

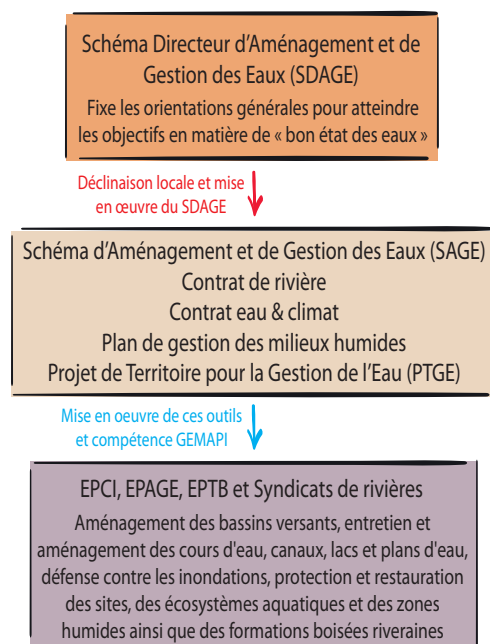


RBiSterre

Photographie : David Tatin

DES OUTILS ET ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU À DIVERSES ÉCHELLES

Les différentes démarches de la gestion de l'eau



Outre le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée, le Vaucluse est aussi concerné par d'autres dispositifs de gestion de la ressource en eau. Il s'agit de trois SAGE, de contrats de rivières

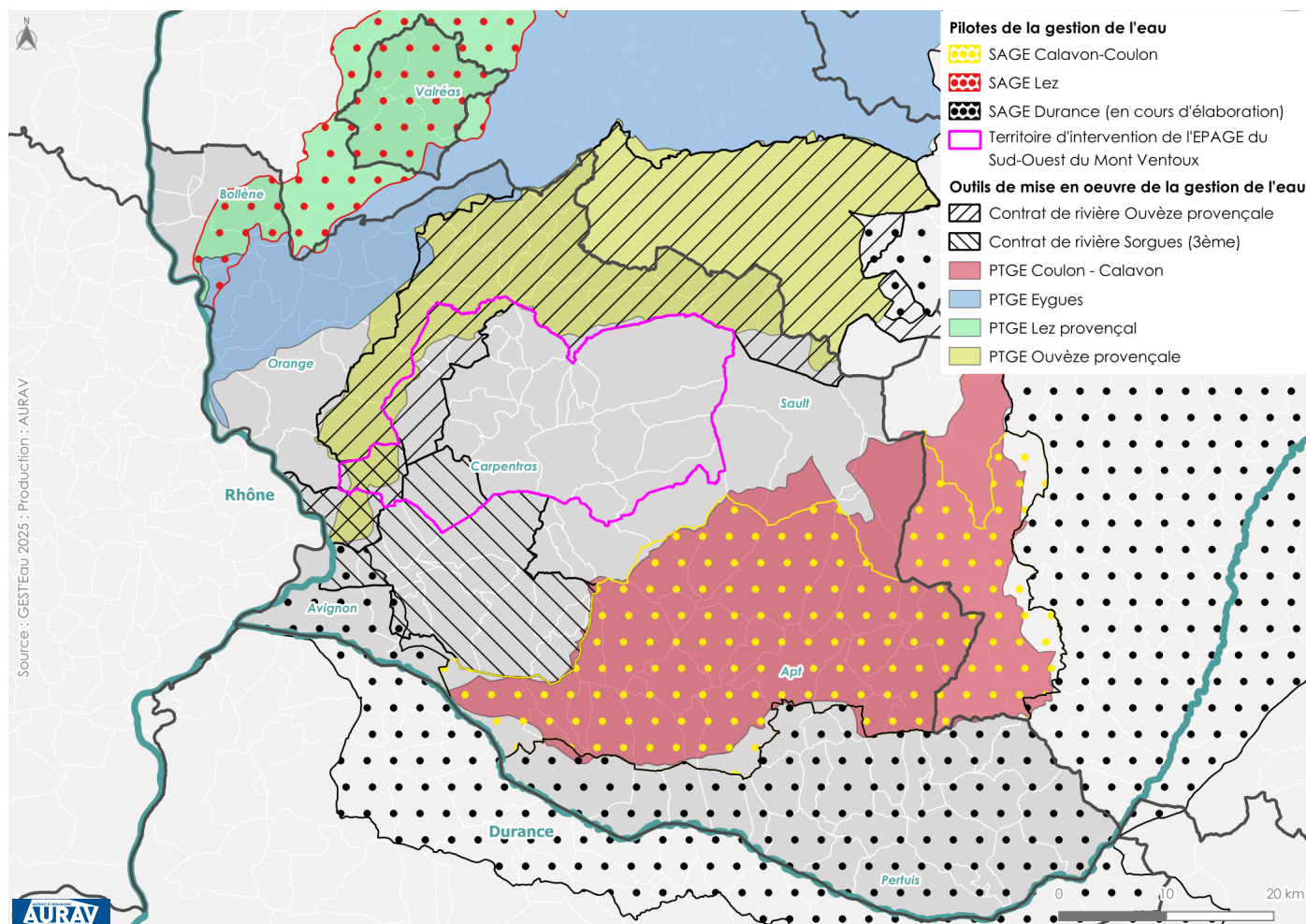
et de PTGE. Au sein et en dehors de ces périmètres, des acteurs locaux tels que les syndicats de rivières, les EPAGE et les EPTB œuvrent en complément pour la production de connaissances de l'eau. Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre. Plusieurs EPCI du Vaucluse se sont organisés pour mutualiser les moyens et structurer leurs actions, notamment en collaborant avec les syndicats de rivière, établissements publics ou autres.



Chiffres clés en Vaucluse en 2025

- 4** PTGE en cours (Eygues, Coulon-Calavon, Ouvèze provençale, Lez provençal).
- 2** SAGE approuvés (Calavon-Coulon, Lez) et **1** en cours d'élaboration (Durance).
- 2** Contrats de rivières en cours (Ouvèze provençale, Sorgues).

Localisation des périmètres d'outils de planification de la gestion de la ressource en eau en Vaucluse

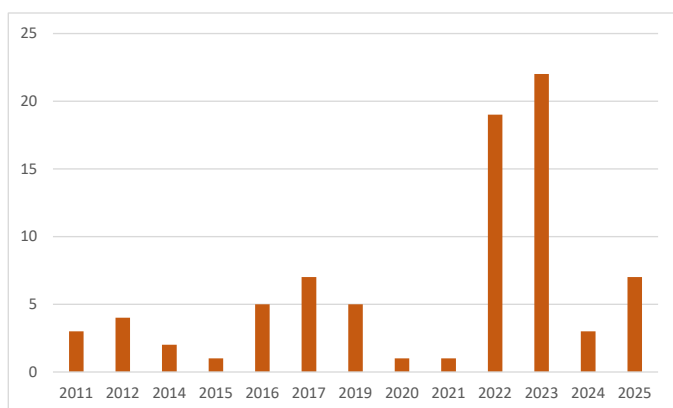


DES DÉMARCHES D'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts à venir du changement climatique sur la ressource en eau doivent être anticipés. Le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée 2024-2030 identifie le Vaucluse en vulnérabilité forte en ce qui concerne la baisse de la disponibilité en eau, la perte de biodiversité dans les cours d'eau et milieux humides, l'assèchement des sols ainsi que pour la détérioration de la qualité de l'eau.

Sur les espaces en déséquilibre quantitatif (cf. cartographies p.2 et p.4), des Zones de Répartition des Eaux (ZRE) et des Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sont mis en place (cf. cartographie p.7). Ils visent à sortir des crises récurrentes liées à la ressource en eau, à s'adapter au changement climatique, à organiser le partage de la ressource et rétablir l'équilibre entre demande et préservation des milieux.

80 arrêtés de restrictions sécheresse en Vaucluse depuis 2011 selon VigieEau (données 2025)



En période d'étiage, les autorités, en particulier les Préfets, sont souvent contraints de prendre des mesures exceptionnelles. Ces mesures, qui peuvent être graduelles et temporaires, visent à limiter ou à suspendre les usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels. Elles sont classées selon 4 niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée, et crise. Le Vaucluse est découpé en 13 zones d'alerte cohérentes. Chaque année depuis 2011, des arrêtés sécheresses sont mis en place dans le département. Ils peuvent concerner une ou plusieurs zones d'alerte.

À noter que le Vaucluse est aussi concerné par deux arrêtés cadres inter-départementaux fixant, en période de sécheresse, le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau. Ils concernent :

- les systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint Cassien;
- les bassins du Lez provençal - Lauzon, de l'Éygues et de l'Ouvèze provençale.

Le constat général en Vaucluse est que les crises de sécheresse sont de plus en plus fréquentes, plus intenses et plus longues.



Chiffres clés en Vaucluse selon le PBACC

Les températures moyennes de l'air devraient augmenter de **plus de 2°C** à horizon 2050.

Sur certains secteurs, les précipitations pourraient baisser de **plus de 15 %** en été et augmenter de **plus de 20 %** en hiver à horizon 2050.

Les débits d'étiage vont continuer à baisser au cours des prochaines décennies, de l'ordre de **10 % à 60 %** à horizon 2050.

Selon les secteurs, les sols sont en moyenne annuelle plus secs de **18 % à 37 %** depuis 1960.

Illustrations des effets du réchauffement climatique sur la rivière Le Calavon en Vaucluse



Crédit photos : David Tatin - Orbiterre



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Gouvernance de l'eau



Niveaux européen et national

Définition des objectifs et déclinaison du cadre réglementaire



Directive cadre sur l'eau - Objectif de bon état écologique



Ministère de la transition
écologique, aménagement
du territoire, transports,
ville et logement
Décrets, arrêtés, circulaires



Comité national de l'eau (CNE)
Organisme consultatif sur la politique de
l'eau



Niveau bassin – Rhône Méditerranée

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) – Socle de la gouvernance de l'eau



Dreal AURA – Délégation de bassin
Responsabilité de la mise en œuvre des
politiques dans le domaine de l'eau à
l'échelle du bassin



Agence de l'eau
Aide financière et technique à la mise en
œuvre des objectifs du SDAGE sur les
territoires



Comité de bassin
Organisme décisionnaire sur la politique de
l'eau du bassin, élaboration du SDAGE



Niveau régional



Dreal PACA
Planification et suivi de la mise en œuvre des
actions du SDAGE



Région Sud-PACA
Intégration des enjeux dans les politiques
transversales, SRADDET et cofinancement
des actions



ARBE
Accompagnement et sensibilisation des
acteurs aux enjeux de la biodiversité et de
l'eau



Niveau départemental



Chambre d'agriculture 84
Organisme unique de gestion collective
(OUGC) : gestion et répartition des volumes
prélevés à usage agricole



Conseil départemental 84
Appui aux structures locales liées à la gestion
de l'eau, politiques de l'eau



ARS PACA
Eau potable et santé



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**
Liberté
Égalité
Fraternité
Autorité administrative, application
réglementaire (instruction et contrôle) :
- DDT84 : instruction, déclinaison de la loi
sur l'eau, arrêté sécheresse
- DDPP et DREAL UT84 : ICPE
- OFB UT84



Niveau bassin hydrographique

Mise en œuvre opérationnelle des actions de gestion de la ressource en eau et transfert/délégation GEMAPI



SAGE (Lez, Calavon, Durance)



Syndicats de rivière (Aygues, Ouvèze,
Sorgues)



EPAGE (Bassin sud-ouest du Mont
Ventoux)



Niveau communal

Intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, ...), compétences GEMAPI

Communes et EPCI

Gestionnaires, opérateurs et usagers



**Syndicats d'eau
potable et/ou
d'assainissement**



**Délégation de service
publique** (Suez, Veolia,
...)



**Gestionnaires
collectifs de l'usage de
l'eau** (Commission
exécutive Durance,
CNR, SCP, ASA,...)



**Agriculteurs,
industriels, acteurs
touristiques et usages
particuliers** (forages
domestiques)



**Associations de
protection de
l'environnement** (CEN
PACA, FNE) - veille
citoyenne

Organes de gouvernance

Source : DDT 84, mars 2026

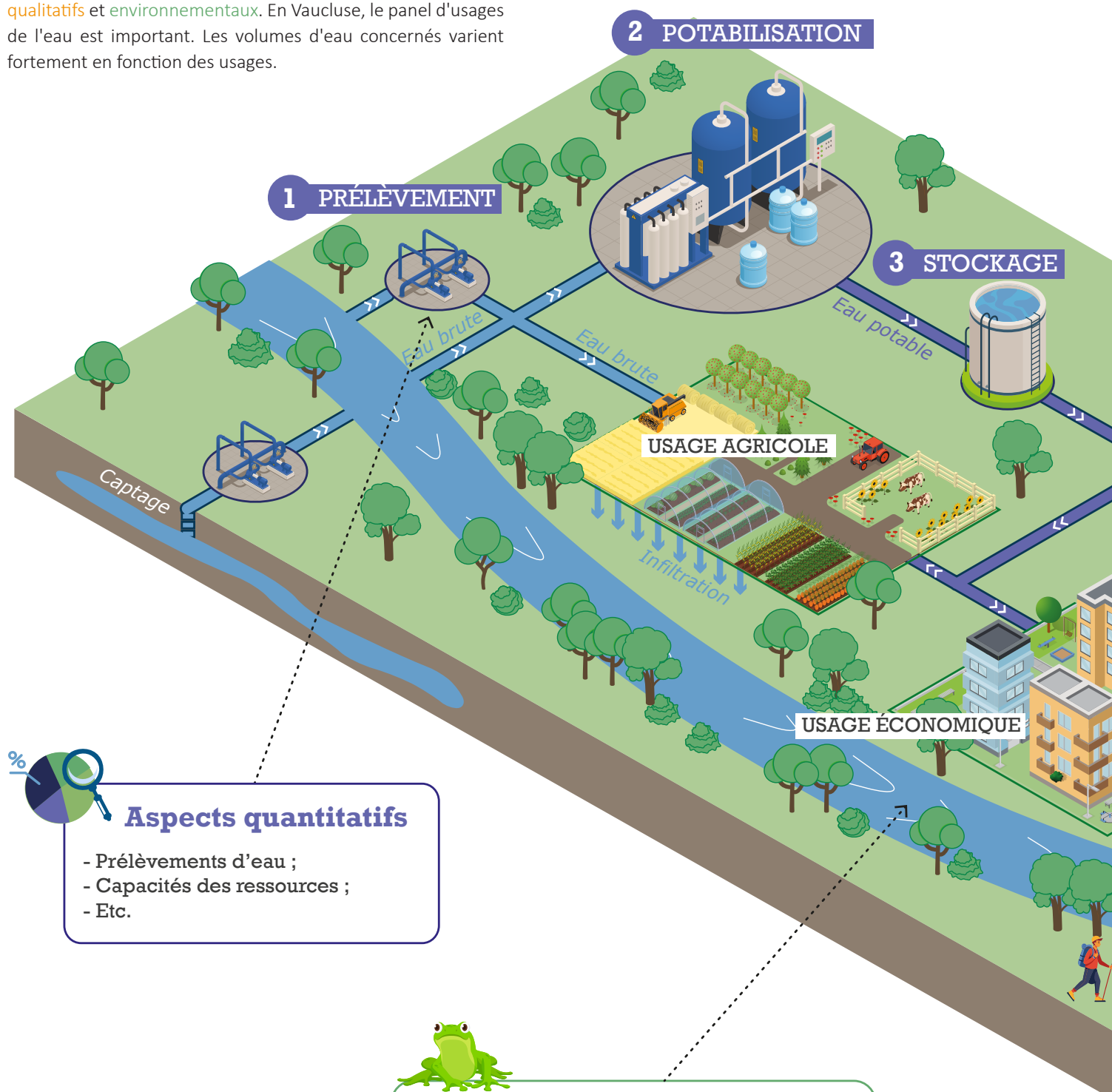


RBISterre

Photographie : David Tatin

DES USAGES MULTIPLES DE LA RESSOURCE EN EAU

Les usages autour de la ressource en eau sont multiples (population, industrie, agriculture, protection des milieux...). Les enjeux autour de ces usages sont d'aspects quantitatifs, qualitatifs et environnementaux. En Vaucluse, le panel d'usages de l'eau est important. Les volumes d'eau concernés varient fortement en fonction des usages.



Aspects quantitatifs

- Prélèvements d'eau ;
- Capacités des ressources ;
- Etc.

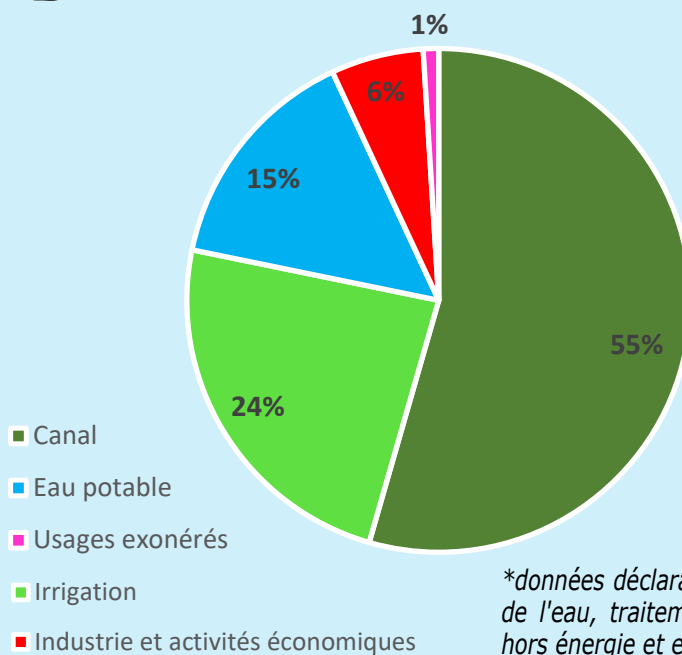


Aspects environnementaux

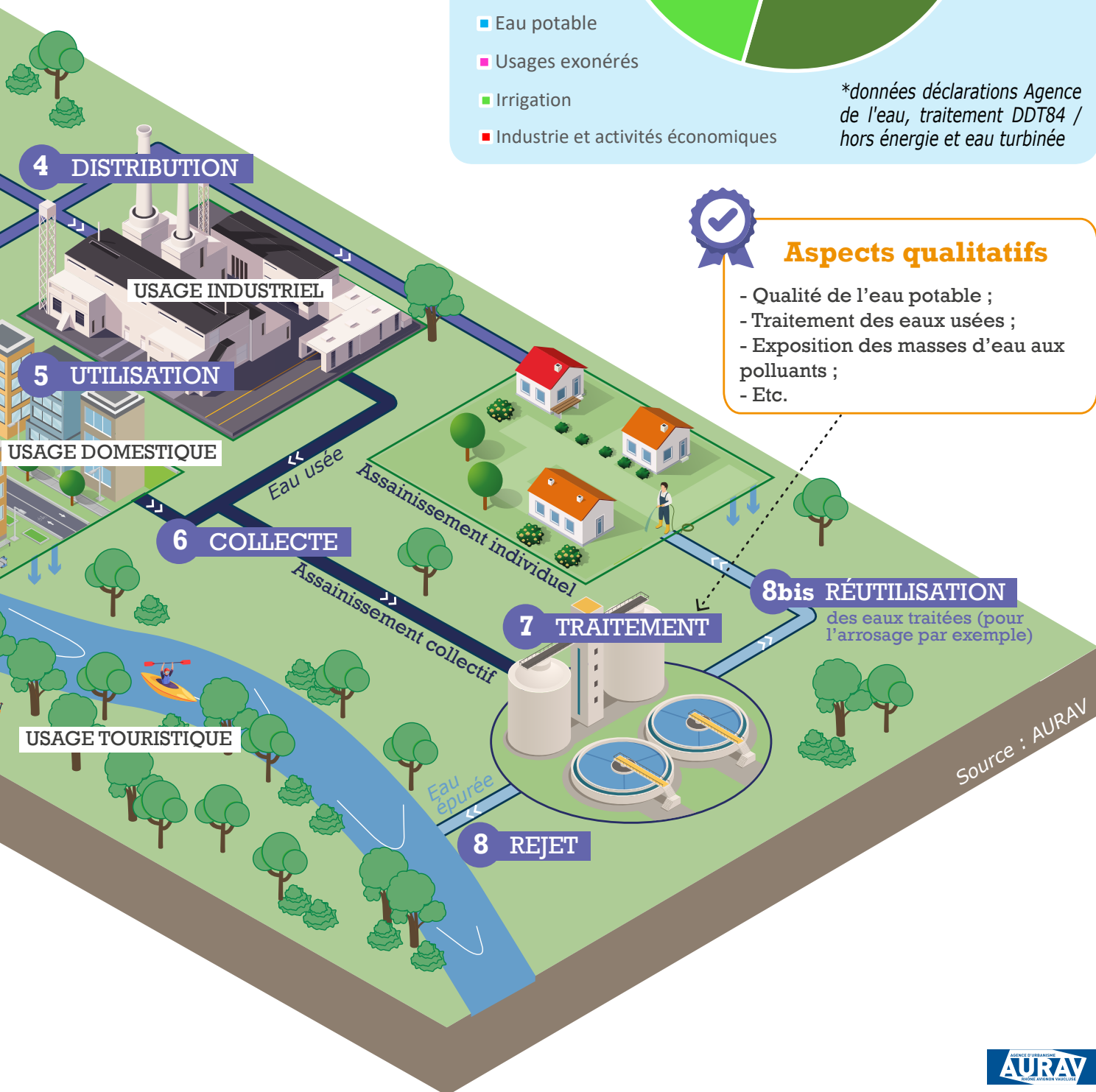
- Éléments hydrographiques (cours d'eau, lacs, etc.) et leurs espaces de fonctionnement ;
- Biodiversité ;
- Risques naturels ;
- Etc.



Chiffres clés en Vaucluse : répartition des prélèvements d'eau sur la période 2013-2024*



*données déclarations Agence de l'eau, traitement DDT84 / hors énergie et eau turbinée



Aspects qualitatifs

- Qualité de l'eau potable ;
- Traitement des eaux usées ;
- Exposition des masses d'eau aux polluants ;
- Etc.

DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE EN LÉGÈRE DIMINUTION MALGRÉ LA HAUSSE DÉMOGRAPHIQUE

Environ 53 millions de m³ d'eau ont été prélevés dans le Vaucluse en 2022 pour l'eau potable représentant une baisse de 8 % par rapport aux volumes prélevés en 2012 pour cet usage. Au cours de cette même période, la population du Vaucluse a connu une croissance d'environ 4 %. Cette diminution des prélèvements s'explique en grande partie par l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable avec de nombreux travaux réalisés (76 % de rendement en 2024 contre 66 % en 2008).

La qualité des ressources en eau potable est homogène et relativement bonne (cf. données de l'ARS). En 2024, l'eau au robinet en Vaucluse présentait une conformité physico-chimique de 98 % et une conformité microbiologique de 99 %.

Moins d'une commune sur trois possède un forage collectif pour l'eau potable et plusieurs communes du Vaucluse dépendent des ressources extérieures pour l'approvisionnement en eau potable. À titre d'illustration, la commune de Carpentras ne possède aucun forage collectif d'eau potable et dépend de ressources environnantes. Les captages Le Grenouillet et La Grande Bastide situés à Cavaillon desservent la commune mais aussi L'Isle-sur-la-Sorgue, Caumont-sur-Durance, Cheval-Blanc, Lagnes, Le Thor, Saumane de Vaucluse et Velleron. Ces exemples illustrent les mécanismes de gestion et de transferts d'eau potable en Vaucluse.



Chiffres clés en Vaucluse

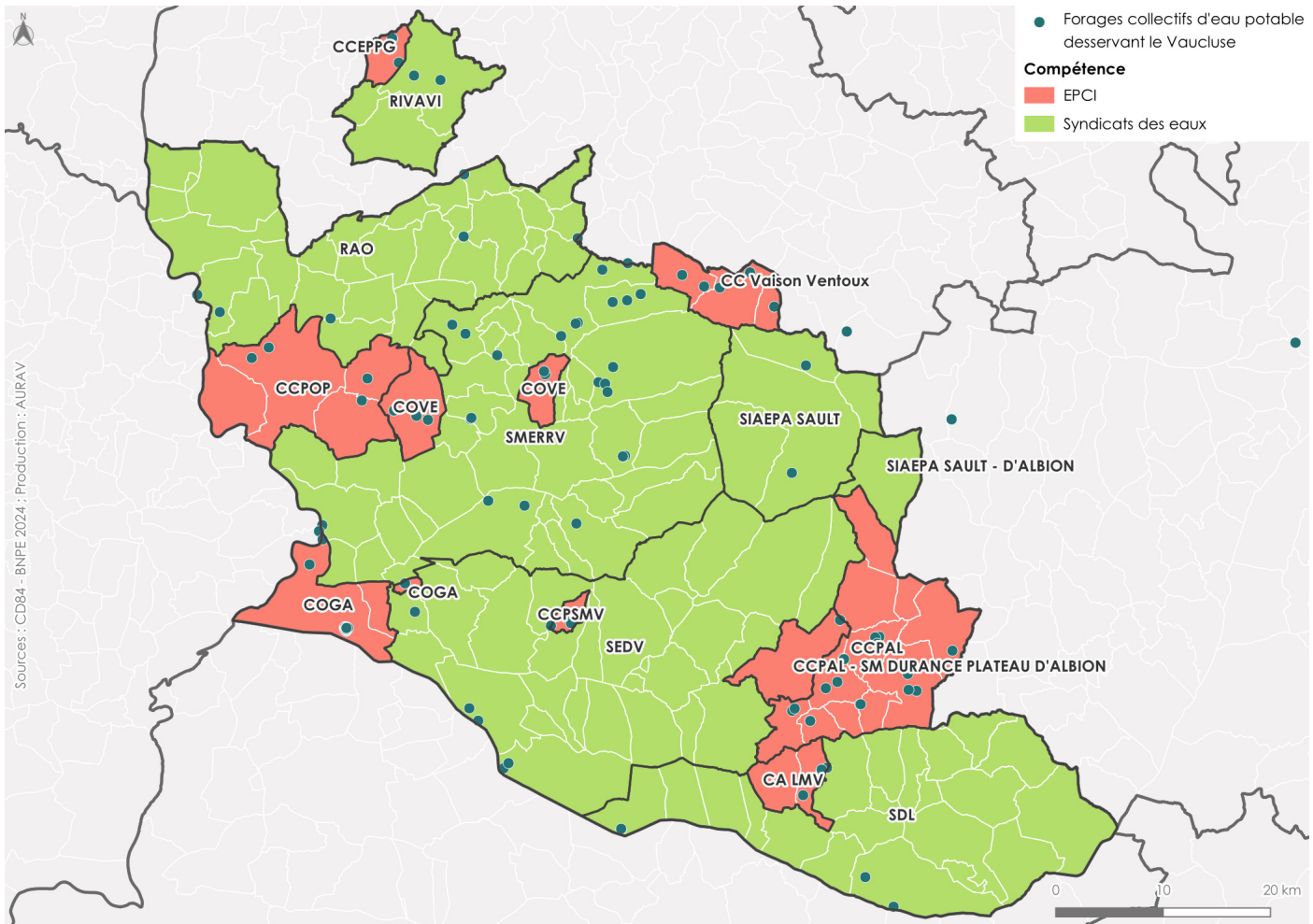
En 2022, environ **53 Mm³** d'eau ont été prélevés pour l'approvisionnement en eau potable (**8 %** inférieurs à ceux effectués en 2012). Environ **97 %** de ce volume provenait de ressources souterraines et **3 %** de ressources superficielles (source : BNPE).

En 2023, un habitant consommait en moyenne **157 litres par jour**, contre **158 litres par jour** en région SUD et **145 litres par jour** en France (source : SISPEA).

Le rendement des réseaux d'eau potable était de **76%** en 2024 contre **66 %** en 2008 (source : SISPEA).

En 2025, environ **30 %** des communes du département possèdent un forage collectif pour l'approvisionnement en eau potable (**45 sur 151**).

Les acteurs qui ont la compétence de la distribution d'eau potable en Vaucluse



UNE PART IMPORTANTE DES PRÉLÈVEMENTS POUR LES USAGES AGRICOLES

En Vaucluse, la gestion collective des prélèvements d'eau à usage agricole est assurée à la fois par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC 84), la Commission Exécutive de la Durance (CED) et la Société du Canal de Provence (SCP).

L'OUGC 84 bénéficie, d'une autorisation unique pluriannuelle (AUP) couvrant l'ensemble du département de Vaucluse (à l'exception des prélèvements directs dans la Durance), ainsi que les bassins versants interdépartementaux du Lez provençal, du Lauzon, de l'Éygues, de l'Ouvèze provençale, de la Nesque et du Calavon. Les volumes annuels attribués par l'organisme sont répartis en 9 unités de gestion (UG) et 27 sous-unités de gestion (SUG). Chaque année, l'OUGC84 élabore un plan annuel de répartition (PAR) par sous-unité de gestion qui met en regard les besoins exprimés par les irrigants et la disponibilité de la ressource, et détermine en conséquence les volumes allouables à chaque usager agricole.

En 2025, le PAR a alloué 86 millions de m³ à 3 453 points de prélèvements (parmi les 7 500 recensés dans le département). L'irrigation relevant de l'OUGC 84 repose largement sur 39 associations collectives d'irrigation (ASA, ASCO, ASL).

La CED assure la gestion des prélèvements collectifs effectués dans la Durance. Pour sa partie vauclusienne, elle est représentée par 11 associations collectives d'irrigation (ASA et ASCO).

La SCP est concessionnaire régional du Canal de Provence et intervient principalement sur le sud Lubéron et le Calavon median. Le réseau SCP est exclusivement sous pression et représente environ 15 000 ha et 10,5 Mm³ d'eau/an.

Origine de l'eau prélevée en 2024 pour l'irrigation (données déclarations agence de l'eau et OUGC84)

Durance	89,8%
Rhône	4,9%
Ouvèze	2,0%
Aygues	1,1%
Nappe Miocène	0,9%
Sorgues/Nesque	0,9%
Rivières du Sud Ouest du Mont Ventoux	0,2%
Calavon	0,1%
Lez	0,1%



Chiffres clés en Vaucluse

En 2025, près de **7 500** prélèvements à usage agricole sont recensés par l'OUGC 84. Environ **21 %** des terres agricoles sont équipées à l'irrigation.

En 2025, environ **50 000 hectares** agricoles sont irrigables (source : OUGC 84).

En 2024, environ **275 Mm³** d'eau ont été prélevés pour l'irrigation (sources : Agence de l'eau et OUGC84).

En 2024, environ **90 %** des prélèvements d'eau pour l'irrigation provenaient de La Durance (sources : Agence de l'eau et OUGC 84).

En 2025, **62** structures collectives interviennent sur le territoire, dont **50** à compétence d'irrigation, avec des périmètres allant de **12 à 12 000 hectares**.

En 2024, environ 275 millions de m³ d'eau ont été prélevés à des fins d'irrigation en Vaucluse. Ces volumes sont à considérer comme des volumes bruts : une part importante de l'eau prélevée transite en effet par les canaux avant d'être restituée aux milieux naturels, dans des proportions variables mais significatives. La distribution de ces volumes repose très majoritairement sur des structures collectives, qui en assurent environ 94 %, contre 6 % pour les irrigants individuels.

Par ailleurs, en 2024, environ 90 % des prélèvements pour l'irrigation provenaient de la Durance. Le Vaucluse présente ainsi une dépendance marquée aux ressources extérieures et aux transferts d'eau. Ces transferts s'effectuent depuis la Durance, alimentée en amont par les lacs de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix, ainsi que depuis le Rhône (cf. schéma page 6).

Le projet Hauts de Provence Rhodanienne (HPR) constitue un enjeu majeur pour la ressource en eau et les prélèvements agricoles à une échelle large qui concerne notamment le Vaucluse. Ce projet vise à répondre à la nécessité de réduction des prélèvements sur les ressources déficitaires ou à préserver et rechercher le meilleur partage possible dans un contexte de changement climatique qui voit croître les demandes en eau. Il s'agit de réaliser des économies d'eau, de réduire l'impact des prélèvements, notamment agricoles, sur les ressources déficitaires, en ayant recours à des ressources moins fragiles sans compromettre leur équilibre.

D'AUTRES USAGES NON NÉGLIGEABLES VIS-À-VIS DE LA RESSOURCE EN EAU

L'industrie et les activités économiques

L'industrie et les activités économiques représentent une part non négligeable dans la consommation d'eau du département. Environ 19 millions de m³ d'eau ont été prélevés en 2022 pour l'industrie et les activités économiques, représentant une baisse de 29 % par rapport aux volumes prélevés en 2012 pour cet usage. Cette baisse s'explique notamment par des démarches vertueuses engagées par les acteurs économiques. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ont de nombreuses obligations vis-à-vis de l'eau, car elles peuvent impacter la qualité, la quantité et la gestion des ressources en eau. Certaines d'entre elles ont mis en place un plan de sobriété hydrique permettant de définir des actions de réduction de la consommation d'eau.

Le tourisme autour des espaces aquatiques

Le département du Vaucluse est un territoire hautement touristique. Les espaces aquatiques sont particulièrement prisés dans ce cadre (loisirs, sports, baignade, etc.). Ce type de tourisme est logiquement dépendant de la ressource en eau tant en terme de qualité que de quantité. Ainsi, plusieurs mois de sécheresse en 2022 ont conduit le Syndicat mixte du Bassin des Sorgues à interdire la navigation et les activités aquatiques sur les Sorgues. En juin 2025, la baignade a été interdite dans le lac de Montoux suite à une possible détérioration de la qualité de l'eau. Ces faits illustrent la dépendance et les impacts de certaines activités touristiques vis-à-vis de la ressource en eau.

Activités touristiques et espaces aquatiques : la Sorgue à Fontaine-de-Vaucluse et l'Ouvèze à Entrechaux



Crédit photos : Alain Hocquel - Vaucluse Provence Attractivité



Chiffres clés en Vaucluse

En 2022, environ **19 Mm³** d'eau ont été prélevés à destination d'industries ou d'activités économiques (**29 %** inférieur à ceux effectués en 2012). Environ **67 %** de ce volume provenait de ressources souterraines et **33 %** de ressources superficielles.

24 sites ICPE ont réalisé un plan de sobriété hydrique au 30 juillet 2024 ayant permis une réduction de leur consommation à hauteur **3,5 Mm³** entre 2018 et 2022.

En 2024, **85 %** de la production d'énergie électrique provenait de l'hydroélectricité soit **3 078 931 MW**.

La production d'énergie

L'utilisation de l'eau pour produire de l'énergie électrique constitue également un usage stratégique. Dans le Vaucluse en 2024, l'hydroélectricité représentait 85 % de la production d'énergie électrique soit 3 078 931 MW (contre 10 % pour le photovoltaïque). La production hydroélectrique est très dépendante des débits des cours d'eau en particulier de la Durance et du Rhône, le Vaucluse comptant 3 centrales hydroélectriques sur le Rhône (Bollène, Caderousse, Avignon) et une sur la Durance (Beaumont-de-Pertuis).

Les prélèvements domestiques d'eau souterraine

Un manque d'exhaustivité des données apparaît concernant les forages domestiques. Depuis 2009, un particulier souhaitant créer ou utiliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (forage, puits ou prise d'eau) à des fins d'usage domestique doit déclarer l'ouvrage en mairie. Pour autant, les données relatives à ces ouvrages restent encore partielles. De ce fait, il est difficile d'avoir une vision exhaustive des volumes prélevés à travers ces forages domestiques à ce jour.

Ce manque de connaissances concerne aussi des forages à usage agricole ou économique.

MILIEUX NATURELS ET ZONES HUMIDES : DES ESPACES STRATÉGIQUES POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Le Vaucluse est concerné par plus de 700 zones humides. Les zones humides sont caractérisées par la présence d'eau, qu'elle soit en surface ou dans le sol, de façon permanente ou temporaire. Ce sont des zones de transition, entre terre et eau. Selon l'article L211-1 du Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les zones humides rendent de multiples services (biodiversité, gestion des inondations, etc.) et jouent un rôle essentiel pour la circulation et le stockage de l'eau mais elles restent menacées par les activités humaines. Enrayer leur déclin est aujourd'hui devenu primordial.

Outre les espaces hydrographiques, les milieux naturels ont une fonction primordiale dans le cycle de l'eau. Ils représentent des réservoirs d'eau, bien que l'eau soit moins visible puisqu'elle se trouve davantage dans la flore et dans les sols de ces espaces. Ils constituent des zones de bon fonctionnement du parcours de l'eau (stockage, infiltration, préservation de la qualité des eaux, etc.). Le Vaucluse est très concerné par les espaces naturels et agricoles puisque 91 % du territoire est couvert de végétation (selon l'OCSGE). De plus, 38 % de celui-ci est concerné par au moins un périmètre de protection de type Natura 2000, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique

et Florisque (ZNIEFF) ou Espace Naturel Sensible (ENS). En ce sens, il existe une volonté forte de préservation des espaces à valeur écologique prononcée.



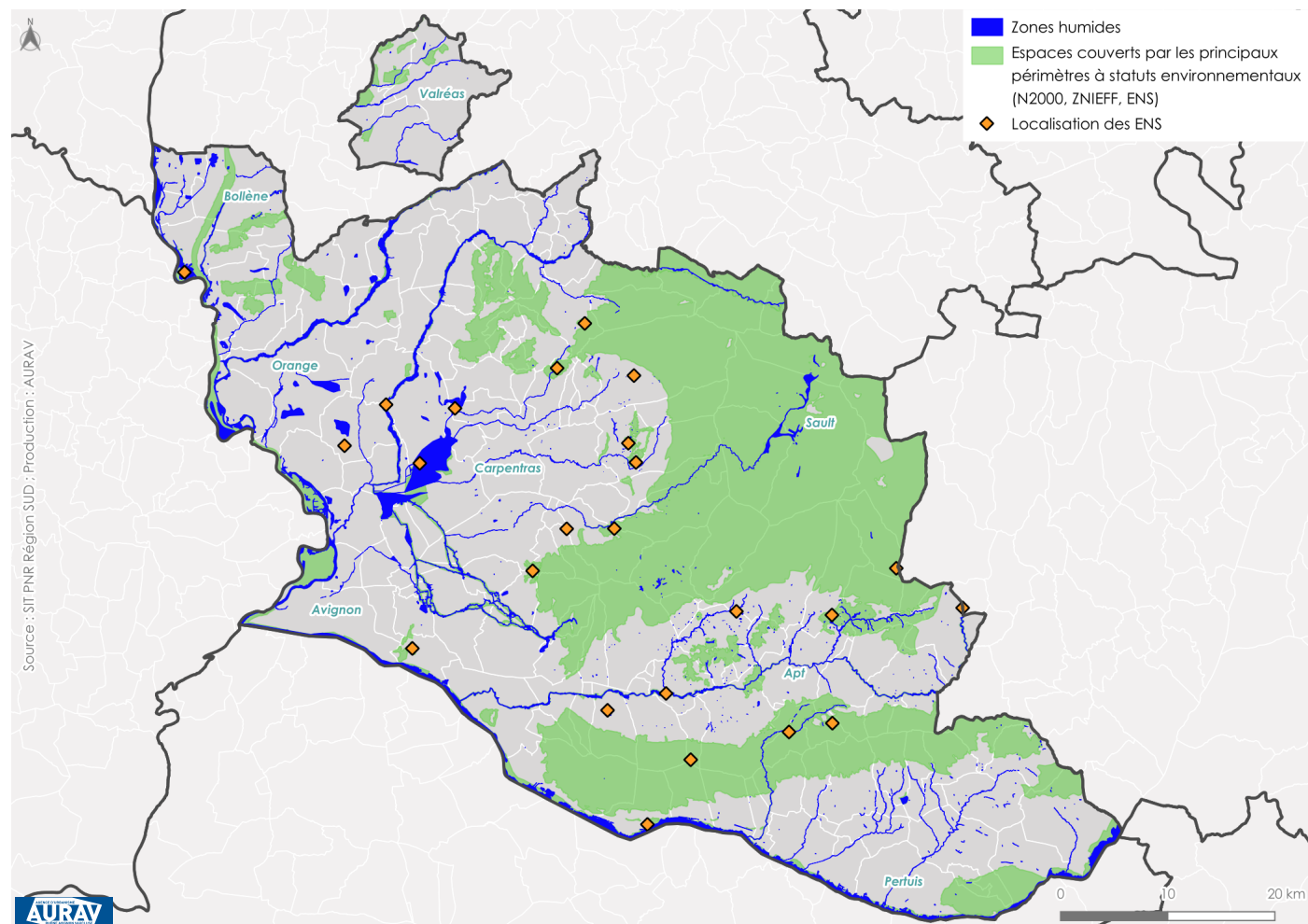
Chiffres clés en Vaucluse

En 2025 : plus de **700** zones humides. Elles couvrent plus **12 500 hectares** représentant environ **4 %** du territoire.

En 2025 : **18** espaces Natura 2000, **95** ZNIEFF et **24** ENS. **1 339 km²** couverts par au moins l'un de ces périmètres à statuts soit **38 %** du territoire.

En 2021 : **91 %** de la couverture du sol présente de la végétation. La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers a été de l'ordre d'environ **215 hectares par an** sur la dernière décennie.

Une trame écologique importante et préservée sur l'ensemble du territoire



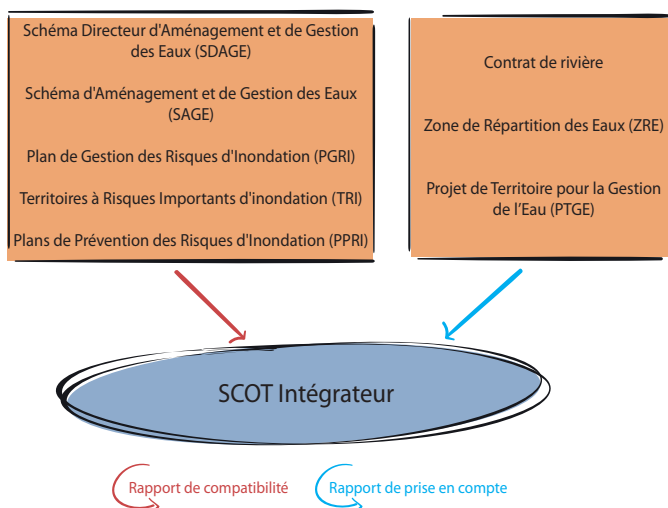
PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

ZOOM SUR LES SCoT APPROUVÉS : ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ARTICULATION RESSOURCES ET BESOINS EN EAU

L'intégration de la gestion de l'eau au sein des documents d'urbanisme apparaît prioritaire dans un contexte de raréfaction de la ressource et de changement climatique. En ce sens, les SCoT doivent être compatibles avec plusieurs documents cadres de l'eau (les SCoT sont de ce fait "intégrateurs") et permettent de mettre en perspective la ressource future avec les projets de territoire.

Outre l'intégration des éléments cadres, il est nécessaire que les SCoT engagent une approche locale de l'eau permettant de prendre en compte les spécificités territoriales et l'ensemble des acteurs de l'eau. Les connaissances enregistrées par les acteurs de l'eau locaux sont précieuses dans cette approche du développement futur des territoires. La question du partage et de l'homogénéité de la connaissance est essentielle dans les démarches de SCoT. La cohérence entre les périmètres de la planification territoriale et de la gestion de l'eau est également un enjeu central.

Rapport de compatibilité et de prise en compte du SCoT avec les documents cadres de l'eau



Fiche bonne pratique SCoT Vaison Ventoux - Protection des fonctions hydrographiques

Enjeux issus du diagnostic :

Le territoire abrite des fonctions écologiques avérées, parfois en lien avec des espaces hydrographiques (zones humides, cours d'eau). En ce qui concerne le réseau hydrographique superficiel, le territoire présente un réseau diversifié mais sensible. Certains cours d'eau du territoire connaissent des périodes d'étiages sévères. Le territoire du SCoT possède plusieurs captages d'eau potable qui exploitent des nappes d'eau superficielles.

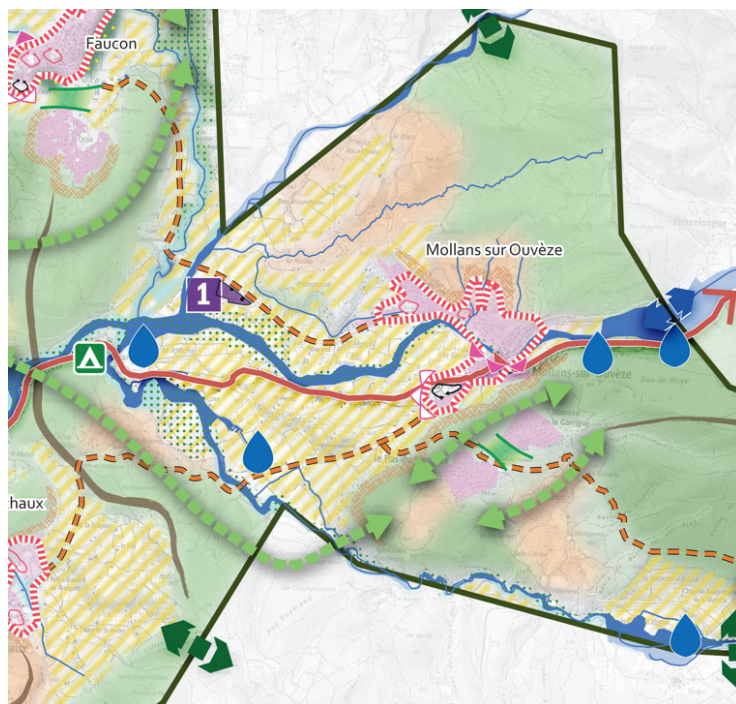
Objectifs du PADD et du DOO :

- Consolider la trame verte et bleue, support de biodiversité du territoire : garantir un maillage des espaces naturels et aquatiques par la préservation des corridors ; protéger les cours d'eau et leur ripisylve ;
- Economiser la ressource en eau et préserver sa qualité dans un contexte de changement climatique.

Bonnes pratiques mises en place :

Le SCoT localise, dans sa cartographie du DOO, les fonctions écologiques aquatiques du territoire (réservoirs, corridors), ainsi que les captages d'eau potable pour les préserver et optimiser leur intégration dans les documents d'urbanisme locaux.

Extrait de la cartographie du DOO du SCoT Vaison Ventoux



-  Réservoirs et corridors de biodiversité bleus
-  Principe de continuités bleues avec les territoires voisins
-  Protéger les captages en eau potable



Fiche bonne pratique SCoT Pays d'Apt Luberon - Adéquation ressources/besoins

Enjeux issus du diagnostic :

La ressource en eau est un enjeu majeur car elle est rare et fragile (hydrologie variable, contexte karstique vulnérable aux pollutions, etc.). Il apparaît une dépendance du territoire à la ressource extérieure et une forte hétérogénéité dans l'accès à la ressource.

Objectifs du PADD et du DOO :

- Economiser la ressource en eau dans une perspective de changement climatique ;
- Conditionner le développement du territoire à la disponibilité de la ressource ;
- Lutter contre les atteintes à la ressource en eau ;
- Protéger les captages d'eau potable et les eaux superficielles.

Bonnes pratiques mises en place :

Le SCoT, en lien avec les données du Schéma Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable, analyse la compatibilité des ambitions démographiques portées par le SCoT (+0,8%/an à l'échelle du SCoT) et donc la demande journalière en eau potable projetée, avec les capacités de production en eau potable sur le territoire.

Extrait des justifications - analyse adéquation ressources/besoins

COMMUNE	Données "SCoT"		Données "Schéma Directeur Durance-Ventoux"					
	Population horizon 2031		Population		Besoin moyen journalier (m3/j)		Besoin journalier de pointe (m3/j)	
	Moyenne	Maximale	Horizon 2020	Horizon 2040	Horizon 2020	Horizon 2040	Horizon 2020	Horizon 2040
BONNIEUX	1 592	1 592	1 555	1 851	1 297	1 470	2 748	3 197
GARGAS	3 293	3 317	3 273	3 307	992	999	1 449	1 462
GOULT	1 301	1 301	1 336	1 455	882	934	1 523	1 632
JOUCAS	359	365	396	454	244	319	519	725
LACOSTE	446	453	478	628	369	446	748	945
LIUX	267	271	352	631	247	365	415	682
MENERBES	1 221	1 239	1 187	1 366	716	802	1 318	1 515
MURS	456	462	501	688	475	591	1 010	1 327
ROUSSILLON	1 556	1 556	1 462	1 812	940	1 095	1 832	2 202
SAINT PANTALEON	216	219	251	435	80	133	126	217
SAINT SATURNIN LES APT	3 266	3 266	2 746	2 929	1 483	1 543	2 710	2 852
VILLARS	938	952	865	951	291	308	474	509
Totaux	14 911	14 994	14 402	16 507	8 016	9 005	14 872	17 265

Données "Haut service"	23 759	27 914	13 004	14 785	24 029	27 874
------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Alimentation CCPAL	3 500	3 500	3 500	3 500
Besoins journaliers	16 504	18 285	27 529	31 374

Des ambitions démographiques SCoT «minimisées» par rapports aux estimations du SDAEP

Une capacité de production de 33 600 m3/j

Besoin journalier maximal à horizon 2040 pour l'ensemble des consommateurs du territoire couvert par le syndicat



Fiche bonne pratique SCoT Arc Comtat Ventoux - Construction d'une TVB partenariale

Bonnes pratiques mises en place :

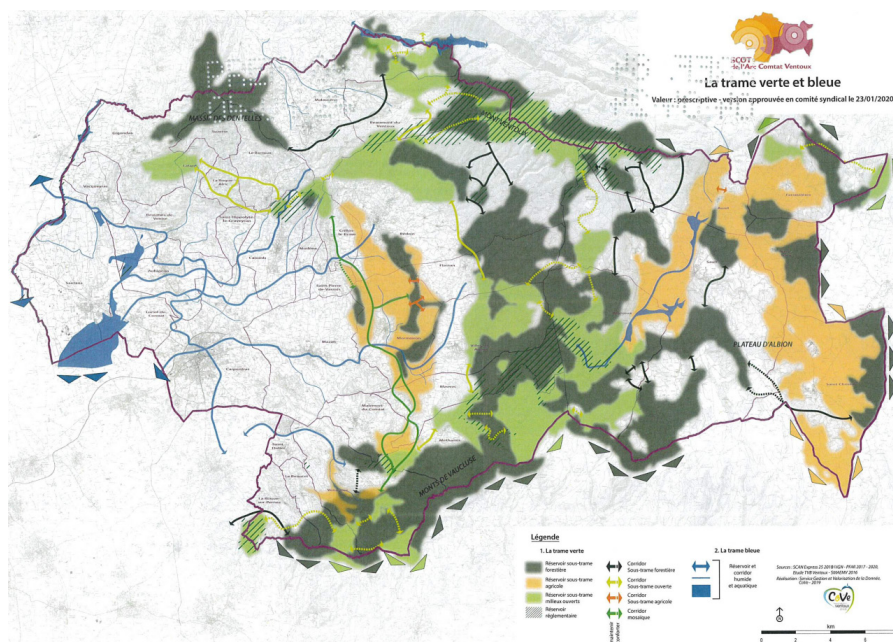
Dans le cadre de la déclinaison de la trame verte et bleue au niveau du territoire du Mont Ventoux, un partenariat a été élaboré associant le PNR du Mont Ventoux, le Syndicat Mixte du SCoT ACV, le Syndicat Mixte du SCoT BVA et la Communauté de communes Vaison Ventoux afin de porter ce projet. Plusieurs comités de pilotage ont été organisés avec les partenaires (structures publiques, SM de SCoT voisins, etc.) pour aboutir à une TVB détaillée et au partage des enjeux liés au rôle de la TVB vis-à-vis de la ressource en eau.

Ce travail a été décomposé en 2 phases :

- Elaboration de la méthodologie partagée et définition des continuums écologiques ;
- Identification des éléments de la TVB, à partir des continuums écologiques.

Au sein du SCoT Arc Comtat Ventoux, l'ensemble du travail d'identification de la TVB a été reporté. D'un point de vue prescriptif, la TVB a été intégrée au sein du PAS et du DOO de manière précise dans une logique de sous-trames de réservoirs et corridors écologiques.

Extrait du recueil des cartes prescriptives du DOO - "La trame verte et bleue"





Fiche bonne pratique SCoT Vallée de la Drôme - Etude sur la ressource en eau utilisée comme base des choix des ambitions du projet de SCoT

Enjeux issus du diagnostic :

Depuis 1995, la vallée de la Drôme est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), c'est-à-dire qu'elle présente des insuffisances chroniques des ressources en eau par rapport aux besoins. Une Étude Volumes Prélevables (EVP) de la Drôme lancée en 2010 a permis de définir des débits de référence pour garantir le bon fonctionnement du milieu aquatique et fixer des volumes maximums à prélever. Ces volumes dits « prélevables » sont indiqués dans les PGRE.

Bonnes pratiques mises en place :

Dans un contexte de raréfaction des ressources en eau et de changement climatique, la soutenabilité des projections de croissance démographique projetées au regard des ressources en eau disponibles a été questionnée. Ainsi, une étude spécifique sur l'eau potable a été lancée avec deux objectifs :

- Dresser un bilan demandes-ressources actuelles et futures (horizon 2040) sur le territoire du SCoT ;
- Définir des actions à mettre en œuvre à l'échelle du territoire afin de permettre d'atteindre ces résultats :
 - tous les habitants vivants ou accueillis dans le territoire sont alimentés en eau potable sur la période du SCoT (2021-2041).
 - les prélèvements ont un impact acceptable sur les débits des rivières, notamment en période d'étiage.

Cette étude et les éléments des autres dispositifs (SDAGE, SAGE, PGRE, ect.) constituent la base de connaissances sur laquelle reposent les prescriptions du SCoT au sein du PADD et du DOO.

Objectifs du PADD et du DOO :

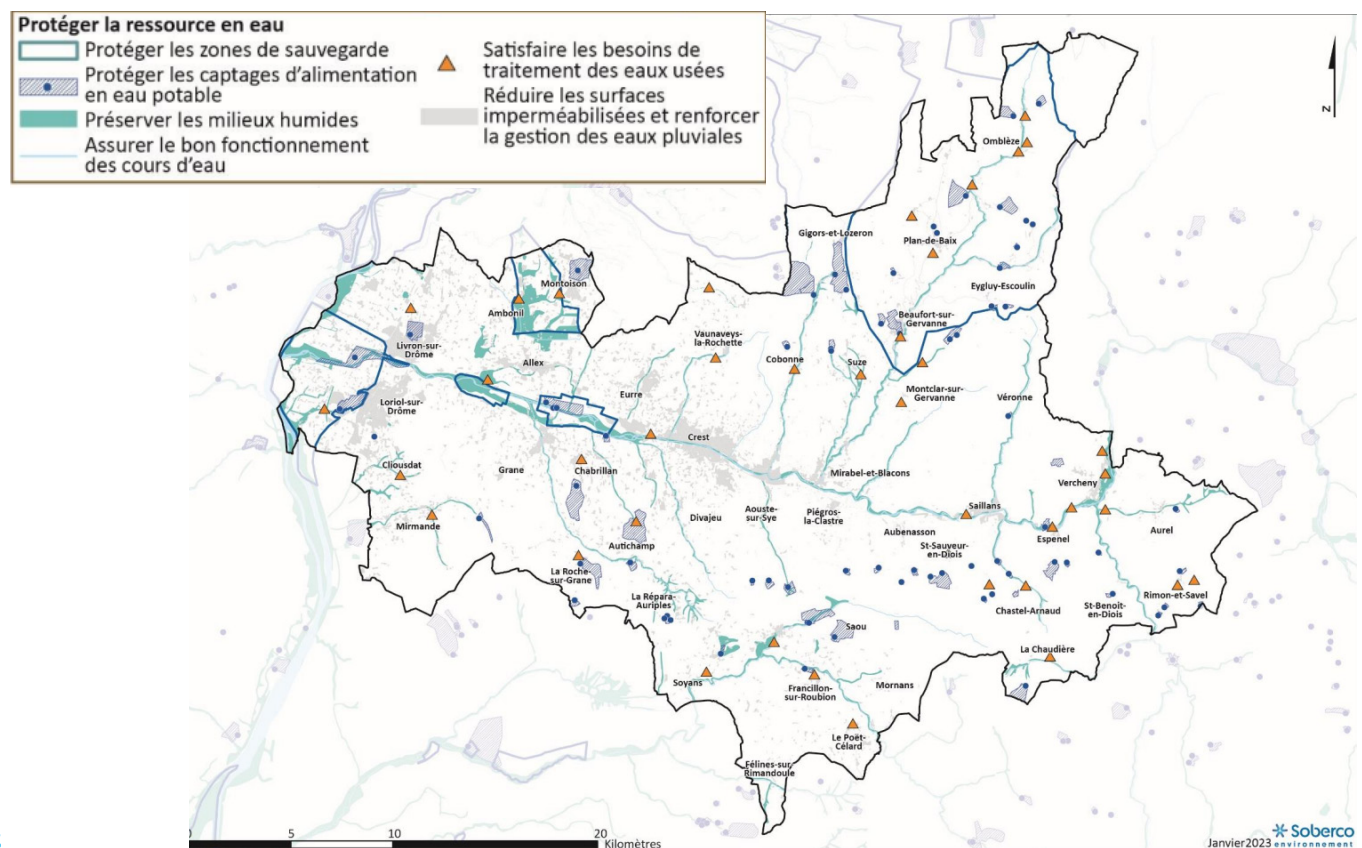
Les prescriptions du SCoT permettent de respecter les objectifs des PGRE puisque le développement envisagé, quel qu'il soit, ne doit pas entraîner une augmentation des prélèvements actuels dans les masses d'eau mobilisées, mais à l'inverse, contribuer à leur réduction. Ainsi, la disponibilité de la ressource en eau constitue le critère majeur qui conditionnera et calibrera toutes possibilités d'urbanisations nouvelles et ce pour les différentes destinations (habitat, économie, tourisme).

En ce qui concerne la protection des ressources, les prescriptions introduites dans le SCoT sont compatibles avec les directives (SDAGE, SAGE Drôme). On retrouve parmi celles-ci le maintien d'une bande inconstructible autour des cours d'eau, la protection des zones humides, la protection des captages et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

L'objectif est aussi de mener une urbanisation favorable au maintien quantitatif et qualitatif des ressources. Ainsi, la limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, la réduction des surfaces imperméabilisées, le renforcement de la gestion des eaux pluviales, le conditionnement de l'urbanisation aux capacités de traitements des eaux usées sont des exemples de prescriptions.

Il s'agit de mettre en place une combinaison de mesures qui privilégient les économies à court-terme, puis la substitution par des ressources moins vulnérables et les interconnexions. La recherche de nouvelles ressources est une solution à plus long terme mais dont les études doivent être réalisées dès à présent afin de pouvoir les mobiliser dans le futur.

Extrait des cartes prescriptives du DOO - "Protéger la ressource en eau"



LA QUESTION CENTRALE DE LA COHÉRENCE DES PÉRIMÈTRES DE PLANIFICATION TERRITORIALE ET DE GESTION DE L'EAU

Le territoire vauclusien est couvert par 6 Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Ils s'appuient, pour le sujet de l'eau, sur les éléments des documents et outils de planification de la gestion de l'eau dans une logique de compatibilité et de gestion durable. Toutefois, plusieurs contraintes apparaissent :

- Les périmètres des SCoT ne coïncident pas toujours avec les périmètres des outils de planification de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau tels que les SAGE et contrats de milieux. De ce fait, il est difficile de tirer pleinement profit de ces outils dans le cadre des SCoT ;
- Les connaissances actuelles autour de la gestion de l'eau sur le territoire restent à développer. Des études complémentaires et territorialisées seraient pertinentes à mener mais la question de la gouvernance de celles-ci constitue un potentiel frein ;
- La nécessité de sécuriser les documents d'urbanisme d'un point de vue réglementaire oblige à moduler les niveaux de précisions des prescriptions intégrées dans les SCoT, compte-tenu du besoin actuel de connaissances supplémentaires, notamment pour les éléments chiffrés.



Chiffres clés en Vaucluse en 2025

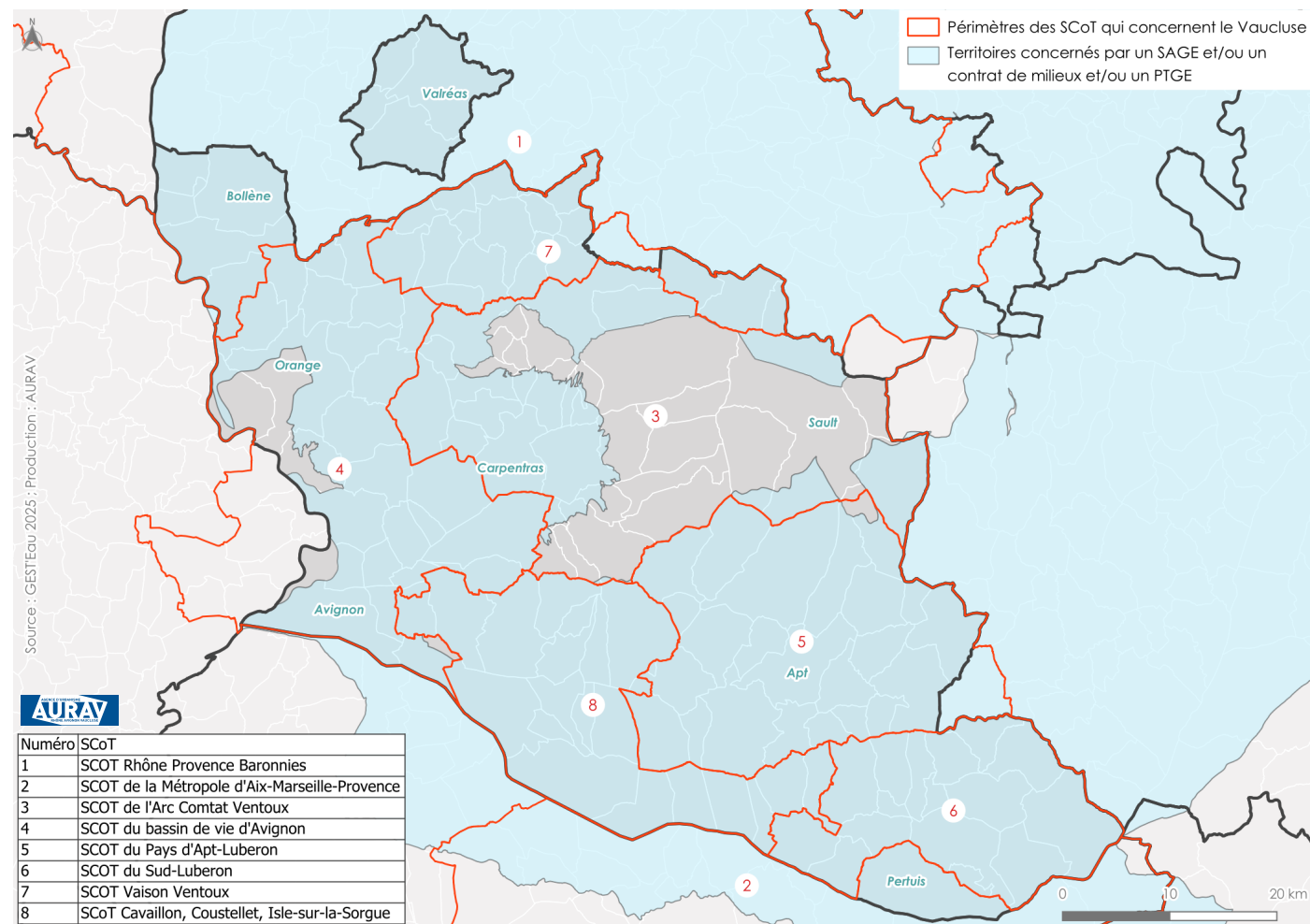
100 % du territoire Vauclusien couvert par un SCoT

1 625 km² couverts par un SAGE, soit **45 %** du territoire.

810 km² couverts par au moins un contrat de milieux en cours de mise en oeuvre, soit **22 %** du territoire.

100 % des SCoT sont concernés par un SAGE et/ou un contrat de milieux et/ou un PTGE, mais seulement **50 %** des SCoT sont entièrement couverts par ces outils de planification de la gestion de l'eau.

Des périmètres de SCoT qui ne coïncident pas toujours avec les périmètres des outils de planification de la gestion de l'eau (se référer à la carte page 7 de la publication pour le détail des SAGE, contrats de milieux et PTGE)



LEXIQUE

- Aquifère : couche souterraine de roches poreuses et perméables à l'eau, qui permet le captage et le stockage des eaux souterraines.
- Association Syndicale Autorisée (ASA) : établissement public administratif créé et contrôlé par l'État. Ses membres sont des personnes privées, des personnes morales et des personnes de droit public (Communes ou Départements). Leurs prérogatives définies par leurs statuts s'exercent dans un périmètre défini lors de leur création.
- Bassin versant : territoire géographique correspondant à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine.
- Espace Naturel Sensible (ENS) : aire protégée qui vise à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Ces espaces sont gérés par les Départements et ont pour objectif de sauvegarder les habitats naturels tout en étant ouverts au public, sauf en cas de fragilité du milieu naturel.
- Étiage : période de l'année pendant laquelle les niveaux d'eau des cours d'eau sont les plus bas.
- Eutrophisation : déséquilibre de fonctionnement, déclenché par un changement dans les quantités, les proportions relatives ou les formes d'azote et de phosphore entrant dans les systèmes aquatiques.
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : installation ou une activité qui peut présenter des risques ou des impacts sur l'environnement, la santé, la sécurité ou le voisinage.
- Irrigation gravitaire : mode d'irrigation qui repose sur l'utilisation de la pente naturelle du terrain pour distribuer l'eau par simple gravité.
- Irrigation sous pression : mode d'irrigation qui repose sur une force motrice du mouvement de l'eau provenant d'une source d'énergie extérieure ou d'un grand réservoir.
- Masse d'eau souterraine : volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.
- Masse d'eau superficielle : ensemble des eaux de surface, telles que les cours d'eau, les lacs, les rivières, et les eaux côtières.
- Piézomètre : appareil de mesure de la hauteur piézométrique, c'est-à-dire le niveau de la nappe phréatique.
- Rendement des réseaux d'eau potable : ratio entre le volume d'eau potable consommé par les usagers et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.
- Zone Natura 2000 : aire protégée mise en place par l'Union européenne pour préserver la biodiversité. Elle vise à protéger les habitats naturels ainsi que les espèces animales et végétales qui y vivent.
- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : inventaire du patrimoine naturel. Son objectif est d'identifier et de décrire des secteurs présentant une biodiversité élevée et un bon état de conservation, participant ainsi au maintien des grands équilibres naturels et constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares.